

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
56	42	42 + 5 pouvoirs
Quorum	29	

Date de convocation 13 Décembre 2017

Date d'affichage 22 Décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf Décembre à dix-huit heures quarante-cinq,
le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Sébastien JADOUL**, président.

Présents : **Véronique ADLER, Maurice AUBRY, René BEAUSOLEIL, Françoise BERNARD, Daniel BERTHOLET, Jean-Marie BISSIEUX, Dominique CAPELLI, Alain CHAPE, Gabriel CLANCHÉ, Guy COLLINET, Pierre DE VREESE, Régis DEGOUTIN, Jean-Pierre DELANDRE, Jean-Charles DELINOTTE, Daniel DENIS, Arnaud DEROCHÉ, José DOMINGUEZ, André DORMOIS, Damien DUBAUX (Suppléant de Benoît GITZINGER), Philippe FOSSEPREZ, Marie-Anne GOBIN, Nadine GREGOIRE, Romain JACQUESSON, Sébastien JADOUL, Alain JEANNESSON, Vincent HALBIN (Suppléant de feu Michel HOLUBOWSKI), Jean-Marie LAMBERT, Jean-François LAMORLETTE, Marie-Josèphe LOZE, Christian MAGISSON, Le Maire Monsieur, Jean-Marie NAMIN (Suppléant de Daniel MULLER), Arlette PALANSON, Patrice PERARD, Nadine PEUREUX, Christian PONSIGNON, Danièle PRUVOST, Cyril SCHREDER, Françoise TESSIER, Jean TRASSART, André TROUSLARD, Jean-Claude VENET.**

Absents : **Pascal BARBORIN, Philippe FOURMET, Jean FRIEDRICH, Ronald GRUSS, Pascal IGIER, Stéphanie LUPIA, Aurore PECHEUX, Annie PEROT, CHRISTIAN ROUYER.**

Représentés : **Jean-Marie AURELLE par Alain CHAPE, François DE RUNZ par Nadine GREGOIRE, Laurent DEQUENNE par Jean-François LAMORLETTE, Germain DEVILLE par Jean-Marie LAMBERT, Jacques FAGOT par Sébastien JADOUL.**

Monsieur Alain CHAPE a été nommé secrétaire

Objet : Tarifs cantine, garderies, alsh 2018

N° de délibération : 2017_156

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
42	47	47	0	0	0

Le président informe le conseil communautaire que suite à l'évolution de tarif du fournisseur et du fonctionnement du service, il est proposé une augmentation du tarif de cantine pour les élèves des écoles de Clermont et Les Islettes dans les conditions suivantes :

REGULIER : 5,20€
OCCASIONNEL : 6,10€

Il ajoute que suite à l'évolution du fonctionnement du service, il est proposé une augmentation du tarif de cantine sur les sites de Varennes, Montfaucon et Consenvoye :

ELEVES ECOLES PRIMAIRES : 4,50€
ELEVES COLLEGE : 3,90€
ELEVES TEMPS PARTIEL : 5,10€
REPAS ADULTES ET OCCASIONNELS : 6,50€

Pour l'ensemble des sites : remise possible pour absence d'au moins une semaine sur justificatif, à l'exception des bénéficiaires des tarifs « occasionnel » et « repas adultes et occasionnels », et du tarif « régulier » inscrit à la semaine pour qui les repas réservés seront facturés intégralement.

D'autre part, dans le cadre de l'aide aux familles nombreuses, les tarifs appliqués aux familles pour les enfants mangeant à temps complet (tous les jours d'école) sont les suivants (tarif réduit pour le 3^e enfant et les suivants) :

Nbre d'enfants	Collégien - site Jean Babin	Elémentaire et maternelle Consenvoye, Montfaucon, Varennes	Elémentaire et maternelle Clermont et Les Islettes
Tarif plein pour 1 ^{er} et 2 ^e enfant	3,90€	4,50€	5,20€
Tarif réduit à compter du 3 ^e enfant	3,50€	4,10€	4,80€

Il ajoute que les tarifs pour les accueils et garderies périscolaires s'appliqueront dans les conditions suivantes :

- Rpi de Consenvoye, Rpi de Montfaucon, Rpi de Varennes :
 - 1€ la demi-heure, toute 1/2 heure entamée est due
 - Facturation unitaire en sus en cas de dépassement de l'horaire de fin du service du soir par ¼ d'heure entamé : 2€
- Rpi de Clermont, Rpi de les Islettes (forfait appliqué = à l'avantage des familles) :

	Tranche QF	< 700 euro	701 à 1000 euro	> ou = 1001 euro
ALSH périscolaire	Tarif unitaire 1/2 journée	1,3	1,4	1,8
	Tarif unitaire journée	2,5	2,8	3,5
	Forfait mensuel journée	27	30	38
	Forfait mensuel 1/2 journée	14	16	20
	Facturation unitaire en sus en cas de dépassement horaire (18h30) par ¼ d'heure entamé	2	2	2
	ALSH mercredi	Tranche QF	< 700 euro	701 à 1000 euro
Accueil unitaire 1/2 journée		5,5	6,8	9
Accueil unitaire 1/2 journée + repas (tout repas réservé sera facturé même en cas d'absence justifiée)		10,5	11,8	14
Facturation unitaire en sus en cas de dépassement horaire (18h30) par ¼ d'heure entamé		2	2	2

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

- valide les tarifs à compter du 1er janvier 2018 dans les conditions susmentionnées,
- autorise le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Le président, Sébastien JADOUL

le Président



Sébastien JADOUL

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 22/12/2017 à 13:32:54
Référence : e8e7d11ae625658919167da5e58dc72f68412fd

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification
Décision rendue exécutoire par la publication et l'envoi à la

Réception au contrôle de légalité le 22/12/2017 à 13:56:11

Référence technique : 055-200066116-20171219-2017_156-DE

Affiché le 22/12/2017 - Certifié exécutoire le 22/12/2017